

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Syndicat départemental de l'Eau – commune de BRETONCELLES
captage « le Verger »

Une enquête publique unique est prescrite par arrêté préfectoral du vendredi 19 mai 2017 au samedi 17 juin 2017 inclus sur la demande d'autorisation de dérivation, de prélèvement, de mise à disposition de l'eau en vue de la consommation humaine et d'institution des périmètres de protection sur la commune de BRETONCELLES, captage « le verger », présentée par le Syndicat Départemental de l'Eau (SDE) pour la commune de BRETONCELLES.

Le dossier soumis à l'enquête publique comporte notamment une étude d'impact sur l'environnement et les plans parcellaires.

Les pièces du dossier seront déposées sur support papier à la mairie de BRETONCELLES (siège de l'enquête) où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.

Mme Odile MORON est désignée commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public à la mairie de BRETONCELLES, lieu de permanence, selon le calendrier suivant. Elle enregistrera les observations, propositions et contre-propositions.

JOURS	HORAIRES
Vendredi 19 mai 2017	9h30-12h
Mercredi 24 mai 2017	9h30-12h
Jeudi 1 ^{er} juin 2017	9h30-12h
Vendredi 9 juin 2017	9h30-12h
Samedi 17 juin 2017	9h30-12h

Des correspondances peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à la mairie de Bretoncelles, siège de l'enquête, ou par voie électronique (*en indiquant l'objet de l'enquête*) à l'adresse suivante : pref-sci-enquetes-publiques@orne.gouv.fr.

Le dossier et les différentes informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet des services de l'Etat dans l'Orne, à l'adresse suivante : www.orne.gouv.fr et, sur un poste informatique à la Préfecture de l'Orne – 39 rue Saint Blaise – 61018 ALENCON Cedex, aux jours et heures d'ouverture. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Orne dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Des informations peuvent également être demandées auprès du Syndicat Départemental de l'Eau à l'adresse suivante : 27 boulevard de Strasbourg BP 75 61003 ALENCON CEDEX.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Orne, à la mairie de Bretoncelles ou sur le site internet des services de l'Etat dans l'Orne à l'adresse suivante : www.orne.gouv.fr pendant une durée d'un an.

La personne compétente pour prendre la décision relative à la demande est le Préfet de l'Orne. Cette décision peut être une autorisation assortie de prescriptions, ou un refus d'exploiter.